

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL418

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français demandent en matière d'immigration une action forte.

Établir des quotas n'est qu'une manière de faire croire aux Français qu'il agit et qu'il a conscience de la situation. Or, il n'en est rien. Pire, la détermination du nombre d'étrangers admis à s'installer durablement sur le territoire français s'inscrit dans le cadre d'une politique favorable à l'immigration massive.

Le présent amendement vise donc à supprimer l'alinéa 28 du présent article.